

SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2016**RAPPORT N° AGR 8****■ DIRECTION GENERALE ADJOINTE TERRITOIRES****■ DIRECTION DÉVELOPPEMENT****9363****3 - Mission Agriculture et Environnement****31 - Agriculture**

Malgré les évolutions législatives et réglementaires, le conseil départemental a décidé de maintenir un soutien marqué en direction de la profession agricole.

Conclue avec onze organisations clefs de l'agriculture meurthe-et-mosellane, la charte de partenariat 2016, document cadre adopté pour cette année de transition, se poursuivra en 2017 par une charte pluriannuelle intégrant l'ensemble des mesures engagées par le département : de la promotion des circuits courts à l'aménagement foncier en passant par la promotion des produits de l'agriculture locale (lors du salon de l'agriculture par exemple). La nouvelle Charte offrira ainsi sur le moyen terme une meilleure lisibilité de la politique départementale de soutien au monde agricole pour l'ensemble des parties prenantes.

Les priorités du département ont été réaffirmées : le développement et la promotion des circuits de proximité et des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective, la solidarité, l'insertion, l'environnement et la veille sanitaire, en lien avec l'activité du laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental. A cet effet, en maintenant les services du laboratoire vétérinaire, le conseil départemental fait le choix de maintenir une offre publique et de qualité en matière de veille sanitaire.

En attendant que le conseil régional – chef de file du développement économique – précise sa stratégie en matière d'agriculture via le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), une convention intermédiaire a été conclue pour sécuriser les interventions du département dans l'attente d'une contractualisation éventuelle au titre du SRDEII, la situation méritant en effet la confirmation de coopérations et de complémentarités efficaces entre les acteurs publics plutôt qu'une approche cloisonnée.

Dans cet esprit et indépendamment des données budgétaires présentées ici au titre de la mission agriculture, le département s'engagera notamment :

- à poursuivre son implication technique et financière dans le développement de l'approvisionnement local des services de restauration des collèges de Meurthe-et-Moselle – près de 4 millions d'euros d'achats en denrées

alimentaires sont mobilisés chaque année pour les collèges - mais également dans le rapprochement des autres acteurs de la restauration collective et des réseaux de commercialisation des produits bios et conventionnels ;

- à consacrer 540 000 euros aux opérations d'aménagement foncier pour des demandes de restructuration du parcellaire en vue d'améliorer l'exploitation des terres agricoles tout en préservant l'environnement ;

- à garantir une forte visibilité de la Meurthe-et-Moselle et de ses produits agricoles dans le cadre du Salon international de l'agriculture 2017, à travers un financement de 45 000 euros et une coopération étroite avec la chambre d'agriculture départementale ;

- à maintenir son appui financier aux acteurs agricoles de l'insertion sur crédits dédiés, dans le cadre de la charte départementale 2017.

Pour ce qui concerne le budget primitif 2017, quatre programmes d'actions mis en œuvre depuis plusieurs années vont être poursuivis :

- l'aide à l'équipement des exploitations,

- l'offre de service du laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental,

- le soutien aux filières équinées, sylvicoles et agricoles en développement,

- l'appui aux structures professionnelles dans l'objectif de promouvoir nos territoires.

Les crédits consacrés à l'agriculture, hors budget annexe du Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental, atteindront en 2017 un total de 845 000 euros en section de fonctionnement compte tenu des efforts nécessaires d'économies.

1.31 - AIDE A L'EQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS

Mission de recyclage agricole des déchets/missions boues :

La convention cadre au niveau de la Lorraine signée par le conseil départemental pour la période 2013-2018 prévoit que la chambre départementale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle supporte administrativement la mission départementale de recyclage agricole des boues d'épuration. Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités locales à améliorer le fonctionnement de leur filière de recyclage agricole des boues de stations d'épuration.

La participation du département à cette mission correspond en fait à une aide apportée aux communes rurales puisque ce concours est déduit du montant payé par ces collectivités.

En section de fonctionnement, je vous propose d'inscrire **18 000 €** en crédits de paiement pour respecter nos engagements. (AE de 90 000 € sur cinq ans avec 18 000 € de crédits de paiements chaque année).

La convention correspondante fera l'objet d'un vote par la commission permanente au cours d'une prochaine réunion.

1.32 – LABORATOIRE VETERINAIRE ET ALIMENTAIRE DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE - DOTATION D'EQUILIBRE

Il est proposé l'inscription d'un crédit de 300 000 € pour assurer l'équilibre du budget annexe du laboratoire (section de fonctionnement). Le budget annexe du LVAD fait l'objet d'une présentation dédiée (paragraphe 1-35 ci-après).

1.33 – SOUTIEN AUX FILIERES SYLVICOLES, EQUINES ET AGRICOLES EN DEVELOPPEMENT

Diversification

Au regard de l'intérêt de la diversification des ressources des exploitants agricoles, mais aussi du développement durable et des circuits de proximité, le département a financé de 2010 à 2015 un dispositif de soutien aux exploitants porteurs de projets de diversification, de transformation et de commercialisation de leurs productions.

Grâce à une instruction conjointe menée par les techniciens de la chambre d'agriculture départementale et de nos services, ce fonds aura permis l'attribution de près de 600 000 euros à 90 projets relevant de tous les secteurs de l'agriculture et de tous les territoires constitutifs de la Meurthe-et-Moselle, contribuant à l'apparition de nouvelles productions, au dynamisme agricole et au développement de la consommation alimentaire de proximité sur les différents bassins de vie du département.

Ce dispositif pouvant donner lieu à plusieurs paiements successifs pour chacun des projets – au fur et à mesure de l'avancement des chantiers et des dépenses engagées par les agriculteurs –, il est proposé d'inscrire au titre du budget primitif 2017 un montant correspondant au niveau des appels de fonds potentiels, soit 80 000 € en crédits de paiement à la section d'investissement.

Pôle hippique de Rosières-aux-Salines

Dans la continuité du programme d'aménagement du pôle hippique, achevé en 2013, il convient de réaliser des investissements de sécurité et surtout de poursuivre des actions d'entretien et de maintenance sur les différents bâtiments. Le programme 2016 reste à finaliser avec les professionnels en charge de l'utilisation du site.

Il a néanmoins été décidé que le coût des nouvelles opérations d'investissement serait équivalent au produit des redevances perçues auprès des locataires du site. Il est ainsi proposé d'inscrire en 2016 une dépense de **65 000 €**.

Il est à préciser que l'étude organisationnelle, économique et juridique menée dans le cadre du partenariat avec les organismes locataires et les acteurs du territoire a été achevée à l'été 2016. Ses conclusions identifient le conseil régional en tant qu'acteur incontournable du devenir de ce site.

Au total, les dépenses d'investissement pour le budget primitif 2017 s'élèveront à 145 000 €.

1.34 – APPUI AUX STRUCTURES PROFESSIONNELLES ET ANIMATIONS

La réforme territoriale de 2015 a entraîné une redéfinition des interventions préexistantes du département dans le domaine agricole. La charte transitoire signée au titre de l'année 2016 avec la profession a porté sur des contenus opérationnels relevant de la solidarité humaine et territoriale, de l'insertion, de l'environnement et de la veille sanitaire. Déjà largement dédié par le passé à des champs de compétence et de responsabilité départementale, ce partenariat ancien et dynamique a été maintenu. Les échanges portant sur la définition des actions s'inscrivant dans le cadre de la charte 2017 vont commencer dans les prochaines semaines avec les acteurs de la profession en vue de poursuivre une coopération ancienne et solide.

Il vous est proposé d'inscrire un crédit de **517 208 €** à ce titre. Le projet de charte agricole sera comme à l'accoutumée présenté à l'assemblée départementale lors d'une prochaine commission permanente.

Il convient de rappeler que la charte agricole précise les engagements d'une partie des organismes partenaires en matière d'insertion, ces engagements faisant l'objet d'une inscription budgétaire spécifique dans le cadre du programme 414.

Le département maintiendra par ailleurs son adhésion à l'Entente interdépartementale de lutte contre la rage (Eliz) qui, outre ses activités de prévention dans le domaine de la santé animale, travaille notamment sur la prévention des maladies transmissibles à l'homme. Afin d'honorer cette adhésion pour 2017, il convient de prévoir un crédit de **5 442 €**.

En plus de celle-ci, il convient d'inscrire **4 350 €** destinés à la contribution au programme 2016-2017 de recherche de lutte sur l'échinococcose alvéolaire.

Au total, les dépenses de fonctionnement pour le budget primitif 2017 s'élèveront à 527 000 €.

1.35 – Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental de Meurthe-et-Moselle - budget annexe

Le Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental réalise des analyses dans les domaines de la Santé animale et de la Sécurité alimentaire.

Au service de la mise en œuvre des politiques de soutien conduites par le Conseil départemental, il participe au :

- soutien à l'agriculture en particulier à l'élevage auprès des éleveurs, du Groupement de Défense Sanitaire (GDS), de l'Etat et des vétérinaires dans le cadre du dépistage des maladies animales et du contrôle de la qualité sanitaire des troupeaux,
- suivi de la qualité en hygiène alimentaire auprès des professionnels de l'agro-alimentaire et de la restauration collective,
- maintien de la santé des Meurthe-et-Mosellans pour les analyses réalisées dans le cadre des missions de santé publique vétérinaire et de sécurité alimentaire.

Le budget annexe prévisionnel 2017 qui vous est présenté pour accord couvre l'ensemble de ces activités.

1.35.1 - Fonctionnement

1 - Charges de Personnel

Les charges de personnel prévues pour 2017 s'élèvent à 845 000 €, en augmentation de 17 000 € (soit + 2,05 %) par rapport au montant de 2016.

Ce montant de 845 000 € prend en compte le réalisé de 2016 et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour intégrer les évolutions de salaires liées aux changements d'échelons ou de grade.

L'effectif total du LVAD sera de 17,35 ETP en 2017 stable par rapport à 2016 (17,1 ETP en 2016) représentant 18 personnes dont une auxiliaire affectée au secteur Sérologie-Biologie moléculaire de santé animale en renfort saisonnier et un remplacement de congé de maternité.

2. Autres charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement autres que les charges de personnel prévues pour 2017 s'élèvent à 561 006 €.

Ces prévisions de dépenses se répartissent en :

- 514 000 € pour les dépenses de fonctionnement liées à l'activité du laboratoire en diminution de 1,15 % par rapport à 2016, dont 50 000 € de variation des stocks et 10 000 € pour abonder les comptes 63 consacré aux impôts et taxes,

- 44 500 € de dotation aux amortissements calculés à partir des investissements réalisés depuis 2009,
- 2 506 € : autres charges.

La répartition par compte des charges de fonctionnement est la suivante :

N° compte	Libellé	Montant en €	Proportion (%)
60	Achats de fournitures	366 000	26,00
61	Services extérieurs	80 000	5,70
62	Autres services extérieurs	58 000	4,12
63	Impôts, taxes et versements assimilés	10 000	0,71
64	Charges de personnel	845 000	60,10
65 - 67	Autres charges	2 506	0,21
68	Dotations aux amortissements	44 500	3,16
	Total	1 406 006	100 %

Le total prévisionnel des charges de fonctionnement s'élève à 1 406 006 € pour 2017, montant stable par rapport à celui de 2016 (1 400 096 €).

3. Recettes de fonctionnement

Le montant total prévisionnel de recettes de fonctionnement pour 2017 s'élève à 1 106 006 €. Il se répartit en :

- 1 056 006 € de produits d'analyses et d'autres prestations inscrits au niveau des comptes 70 et 75,
- 50 000 € de recettes correspondant aux variations de stocks inscrites au compte 60 (montant également inscrit en dépenses de fonctionnement).

Le montant de 1 056 006 € se répartit en 1 039 000 € de recettes issues de la facturation des prestations d'analyses et 17 006 € d'autres produits divers.

La répartition du chiffre d'affaire prévisionnel par domaine d'activité est la suivante :

Domaines d'activité	Prévisions Chiffre d'affaire 2016 (€ HT)	Prévisions Chiffre d'affaire 2017 (€ HT)
Santé animale – Immunosérologie- Biologie moléculaire	630 000	630 000
Santé animale – Biologie Vétérinaire	87 500	88 000
Sécurité alimentaire - ESB	95 000	120 000
Sécurité alimentaire – Hygiène alimentaire	161 000	155 000
Conseil – Formation en Hygiène alimentaire	26 000	26 000
Collecte Santé animale	20 000	20 000
TOTAL	1 019 500 €	1 039 000 €

Les prévisions de produits d'analyses et prestations pour 2017 sont en augmentation de 1,92 % soit + 19 500 € malgré un contexte difficile. Cette prévision tient compte des réalisations 2016 au 31 août et des projections d'activité sur 2017 par secteur.

1.35.2 - Investissement – Immobilisations

Les dépenses d'investissement proposées à l'inscription du BP 2017 s'élèvent à 44 500 € et se répartissent en :

- 33 500 € pour le renouvellement courant de matériels de laboratoire vieillissants,
- 1 000 € prévus pour l'acquisition de matériel informatique et 7 000 € en prévision d'acquisition d'un module d'interface informatique pour améliorer l'automatisation de la gestion des analyses PCR,
- 3 000 € pour améliorer l'agencement en mobilier de laboratoire et de bureau.

Ces montants figurent aux Comptes 20 et 21 du budget Investissement du laboratoire.

Ces dépenses s'équilibrent en totalité avec les recettes d'investissement de 44 500 € correspondant au montant des dotations aux amortissements.

En résumé :

- le total du budget prévisionnel pour 2017 s'élève en dépenses à 1 450 506€ en diminution de 1,63 % par rapport à celui de 2016 qui était de 1 474 546,49 €. Il se répartit en :

- dépenses d'investissement pour 44 500 €,
- dépenses de fonctionnement pour 1 406 006 €.

- le total des recettes d'exploitation prévisionnelles pour 2017 s'élève à 1 150 506 € réparti en :

- recettes d'investissement pour 44 500 €,
- recettes de fonctionnement pour 1 106 006 €.

La participation prévisionnelle du département à l'équilibre du budget annexe du Laboratoire s'élève à :

- 300 000 € de dotation de fonctionnement,
- 0 € de dotation d'investissement.

Malgré un contexte difficile dans lequel s'exerce l'activité du LVAD, et malgré les augmentations incompressibles de certaines charges, telles que les dépenses de personnel, le déficit prévisionnel de fonctionnement du budget annexe du laboratoire pour 2017 est maintenu à 300 000 €.

Le maintien à 300 000 € de la dotation du département à l'équilibre du Budget annexe du LVAD pour 2017 fait suite à trois années consécutives de réduction de 2014 à 2016, pour un total de – 115 000 € en trois ans.

Vous trouverez dans le rapport 5-7 Equilibre général du budget 2017 le détail du Budget Annexe 2017 du Laboratoire Départemental présenté par chapitre.

L'enjeu pour les années à venir, vise à conforter le rôle du LVAD en tant qu'outil départemental au service de la Santé publique à travers ses missions dans le domaine de la santé animale et de la sécurité alimentaire d'une part, et d'autre part, en l'inscrivant dans une perspective de rapprochement avec les laboratoires voisins.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 14 Décembre 2016** est ouverte à **09 H 15**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND** Alde et **Mme LUPO** Rosemary, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mme PILOT** Michèle et **M. CORZANI** André.

DELIBERATION

RAPPORT N° 8 - 3 - MISSION AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT - 31 - AGRICULTURE

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
 - prend acte des éléments de présentation budgétaire
 - et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2017,
-
- approuve les inscriptions du budget annexe du Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Commission	Agriculture et environnement		
Pol. Sect.	1.3 Agriculture	944 112	845 000
Programme	P131 - 131 Aide à l'équipement des exploitations	18 000	18 000
	P132 - 132 Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental	300 000	300 000
	P134 - 134 Appui aux structures professionnelles et animations	626 112	527 000

Chapitre	Libellé Chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
011	Charges à caractère général	5 460	5 442
65	Autres charges de gestion courante	938 652	839 558
TOTAL		944 112	845 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Commission	Agriculture et environnement		
Pol. Sect	13 Agriculture	207 930	145 000
Programme	P131 – 131 Aide à l'équipement des exploitations	15 000	
	P133 – 133 Soutien aux filières sylvicoles, équines et agricoles	192 930	145 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
204	Subventions d'équipement versées	142 930	80 000
21	Immobilisations corporelles	65 000	65 000
TOTAL		207 930	145 000

BUDGET DU LVAD - ELEMENTS REELS (budget annexe)

<i>En €</i>	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017
Investissement	74 450,49	44 500	24 860,49	0
Fonctionnement	1 350 506	1 361 506	1 400 096	1 406 006
TOTAL	1 424 956,49	1 406 006	1 424 956,49	1 406 006

Le Budget principal participe à hauteur de 300 000 € au budget fonctionnement du LVAD et à hauteur de 0 € au budget d'investissement du LVAD.

--ooOoo--



Lors du vote correspondant les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 18 voix contre
- 28 voix pour

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 16 DECEMBRE 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

Mathieu KLEIN